



Récupérer Maison au moment de la mort du deuxième parent

Par Thierryzpi

Bonjour,

Ma mère est décédée, il reste mon père vivant.
Ils avaient 2 maisons.

Ma soeur ne veut être propriétaire d'aucune des maisons.
Moi, je veux avoir une des maisons au moment de la mort de mon père.

Comment peux ton faire pour ne pas générer de conflit, et assurer la donation de la maison qui m'intéresse pour moi et cela au moment même de la mort de mon père?

merci bien

Par yapasdequoi

Bonjour,

Le mieux serait que votre père fasse un testament pour préciser sa volonté de vous léguer cette maison.
Sa valeur viendra en déduction de votre part lors du partage avec votre soeur, et vous lui devrez éventuellement une soulte si la valeur dépasse la moitié de la succession.

Par Thierryzpi

comment payer une soulte? on peut payer un peu tous les mois?

Par Rambotte

Pourquoi la léguer ? Cela avantage un héritier sur la quotité disponible.
Il s'agit plutôt d'une attribution dans le partage.
Ou alors dire dans le testament que le legs est soumis au rapport (peu usité).

Ou bien ne rien faire, et dans le partage amiable avec votre s?ur, vous récupérez la maison convoitée, l'autre maison est vendue et votre s?ur récupère le prix, avec éventuellement une soulte dans un sens ou dans l'autre pour l'égalité dans le partage.

Par yapasdequoi

Merci : "attribution dans le partage" c'est le terme que je cherchais.